



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 9 décembre 2024 à 19 h, à laquelle :

Sont présents : Roch Carpentier, Maire, Gilles Courchain, conseiller, Linda Lirette, conseillère, Hugo Carle, conseiller, Yves Morin, conseiller, Sylvie Leclair, conseillère

Sont absents : aucun

Également présente : Mme Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-12-12929 Ouverture de l'assemblée

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité.

2024-12-12930 Adoption de l'ordre du jour

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchain propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement de zonage modifié
4. Adoption du règlement de lotissement modifié
5. Varia
6. Parole au public et période de questions
7. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-12-12931 3. Adoption du règlement de zonage modifié

Linda Lirette appuyée par Gilles Courchain proposé et il est résolu d'adopter le règlement modificateur de zonage et de plan d'urbanisme 348-24 qui vient modifier le règlement de zonage 338-24 ainsi que le règlement de plan d'urbanisme 342-24.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-12-12932

4. Adoption du règlement de lotissement modifié

Yves Morin appuyé par Hugo Carle proposé et il est résolu d'adopter le règlement modificateur de lotissement 349-24 qui vient modifier le règlement de lotissement 339-24.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6. Parole au public et période de questions

Aucune question.

5. Varia

Aucun varia.

2024-12-12933

7. Levée de l'assemblée

Gilles Courchaine appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h05.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière